

A man in a red polo shirt is standing on a golf course, looking down. The background shows a green field and a blue sky with clouds. The image is overlaid with several semi-transparent white shapes containing text.

**Pratiquez
votre sport
en toute liberté !**

● **Parce que la loi du 16 juillet 1984 impose aux groupements sportifs :**

- une obligation d'information sur l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels liés à un accident sportif,
- une obligation de conseil, afin d'inciter le sportif à se couvrir par ses propres moyens en cas d'absence de contrat groupe,

● **La Macif propose *SPORTia*, une protection individuelle accident.**

SPORTia couvre les adhérents des associations sportives, contre les conséquences corporelles d'un accident survenu dans le cadre de leurs activités au sein de l'association.

Des garanties complètes :

- le remboursement des frais médicaux,
- une indemnité journalière en cas d'invalidité,
- une indemnité forfaitaire en cas de perte de salaire,
- le versement d'un capital en cas de décès.

Renseignez-vous

La solidarité,